



Présidents de sociétés de chasse
Responsables de chasses privés
Autres adhérents territoriaux de la FDC16

Puymoyen, le 2 avril 2020.

REF. : 207/BM/CM

Objet : 2^{ème} circulaire de l'assemblée générale 2020 - situation financière
Dossier suivi par Carine DEMARLY

Madame, Monsieur,

Nous connaissons depuis plusieurs semaines une situation de crise sans précédent et inédite avec cette pandémie de coronavirus-COVID19 touchant le monde entier. Outre l'application des consignes de confinement généralisé pour l'ensemble de la population française et le respect des gestes barrières, cette épizootie impacte de plein fouet notre passion et notre activité.

Par circulaire du 13 mars 2020 et par annonces légales parues dans les quotidiens la Charente Libre et Sud-Ouest, nous vous avons adressé l'ordre du jour de cette assemblée générale qui ne pourra se tenir sous sa forme classique, celle que vous avez connue les années passées. Comme vous l'avez déjà tous compris, notre assemblée générale prévue initialement le 17 avril 2020 est annulée.

Cette seconde circulaire est exclusivement consacrée à la diffusion de la situation financière de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16) arrêté par le Conseil d'Administration (CA) et notre Expert-Comptable et certifié par notre Commissaire aux Comptes.

Le rapport de notre Commissaire aux Comptes pour les comptes clos au 30 juin 2019 est consultable sur notre site internet (www.fdc16.com). Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur l'onglet « Fédération », puis la rubrique « Assemblée Générale » et aller dans la partie « Assemblée générale 2020 ».

Situation financière de la FDC16

Vous remarquerez à la lecture des documents joints au présent courrier que cette année, nous vous présentons les éléments comptables de manière simplifiée pour vous apporter plus de lisibilité mais surtout pour être en adéquation avec le nouveau plan comptable des associations applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ce fastidieux travail de restructuration et de réaffectation des codes comptables en cours de finalisation avec notre Expert-Comptable, nous permettra à l'avenir de mieux appréhender les coûts inhérents à chaque thématique développée par votre structure fédérale.

Dans le même temps et suite à la réforme de la chasse, vous remarquerez qu'un seul compte de résultats, un seul bilan et un seul budget prévisionnel vous sont présentés. En effet, maintenant, la gestion du grand gibier ne fait plus l'objet d'une comptabilité à part. Une ligne spéciale lui est consacrée dans la comptabilité générale.

Notre comptabilité est désormais unique.

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

Prises de décisions indispensables par le CA

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la propagation du coronavirus-COVID19, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a fait savoir à la Fédération Nationale des Chasseurs que les CA des Fédérations Départementales des Chasseurs pourraient être autorisés à se substituer aux assemblées générales pour prendre les décisions indispensables au bon déroulement de la prochaine saison de chasse. C'est ainsi que le CA de la FDC16 devra statuer sur les dispositions financières, l'adoption des statuts et du règlement intérieur modifiés.

Pour le moment, nous ne connaissons pas encore le mode opératoire sur la tenue de notre CA dématérialisé. Dès que nous aurons plus d'informations dans ce domaine, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Une évolution structurelle nécessaire...

Pour autant, les administrateurs ne souhaitent pas que le CA se substitue à l'assemblée générale. Ils souhaitent recueillir, tout particulièrement cette année, vos avis sur les nombreux changements qui vont être opérés.

En effet, la FDC16 a entendu les revendications légitimes de ses chasseurs sur notre système actuel de gestion du sanglier avec un prix différencié des bracelets selon les Sous-Unités Cynégétiques, via de multiples canaux (remontées des chasseurs, résultats des enquêtes et des questionnaires...).

La FDC16 souhaite vous simplifier les démarches administratives et vous permettre d'optimiser les prélèvements de sanglier, espèce à fort enjeu et dont les résultats à atteindre doivent être notre fil conducteur pour les saisons à venir.

La mise en place d'un véritable plan de régulation du sanglier passera par la refonte de certaines parties du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique actuel via des avenants dont les principes (et uniquement les principes) ont déjà été évoqués et validés en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Enfin, la mise en œuvre de la réforme de la chasse obligera, nécessairement, à une évolution de votre Fédération. A titre d'exemple, maintenant, la gestion des plans de chasse est de l'entière responsabilité de la FDC16 alors qu'autrefois, elle relevait de l'administration et incombait à la Direction Départementale des Territoires.

Principales nouveautés pour la saison de chasse 2020-2021

C'est ainsi que la FDC16 propose pour la prochaine saison cynégétique de vous envoyer des signaux forts avec des marqueurs clairement identifiables. Parmi eux, notons :

- 1) La gratuité du carnet de battue (un registre offert par territoire de chasse).
- 2) La transformation du timbre sanglier en timbre grand gibier.
- 3) La gratuité des bracelets de daim.
- 4) La baisse du prix du bracelet de chevreuil.
- 5) La mise en place de tarifs différenciés pour les bracelets de grands cervidés (mâle et BDF).
- 6) La baisse du prix du dispositif de marquage sanglier avec la mise en place d'un tarif unique sur toute la Charente ce qui entraînera la fin des subventions accordées (bonus pour la chasse anticipée, la chasse en commun, la mise en place de prévention...).
- 7) Le remplacement des bracelets sanglier (type plan de chasse actuellement) par des boutons de marquage moins onéreux et suffisants pour un plan de gestion.
- 8) L'identification de tous les sangliers tués à la chasse pour un meilleur suivi des prélèvements (bouton payant pour les sangliers de 20 kg et +, bouton gratuit pour les sangliers de - de 20 kg).
- 9) La mise en place obligatoire de la Contribution Territoriale (CT) plus communément appelée « taxe à l'hectare » avec une CT de base fixe pour tous les territoires charentais (environ 10 € de moyenne par territoire de chasse) et une CT majorée pour les territoires ne mettant pas tout en œuvre pour réguler le sanglier. Ce système de CT majorée a pour vocation de pénaliser les

LA CHASSE GRANDEUR NATURE

Fédération des Chasseurs de la Charente

territoires ne jouant pas le jeu (manque de réactivité en cas de dégâts avérés, gestion conservatoire du sanglier...). Pour la saison 2020-2021, année de mise en place de ce nouvel outil, la FDC16 souhaite qu'il soit incitatif et non répressif.

Le détail de ces changements vous seront présentés dans la circulaire n°3 en cours de préparation actuellement.

Conclusion

Les services de la FDC16 restent entièrement mobilisés pour vous apporter la meilleure qualité de service dans ce contexte particulier malgré les contraintes liées au coronavirus-COVID19 et les adaptations permanentes en matière de télétravail.

N'hésitez pas à contacter par téléphone ou par mail vos interlocutrices ou interlocuteurs fédéraux privilégiés afin qu'elles ou qu'ils puissent vous apporter toute information complémentaire à la présente circulaire.

Nous ne pouvons que vous conseiller de vous protéger, de prendre soin de vous et de vos proches, de vous soutenir les uns et les autres, de rester à l'écoute, de vous préserver de la désinformation et d'éviter de sombrer dans la panique ou la psychose suite aux fausses nouvelles diffusées sur internet et les réseaux sociaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Bruno MEUNIER

